



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : DU BON... ET DU MOINS BON

LA FORMATION SPÉCIALISÉE DE RÉSEAU DE LA DGA S'EST TENUE LE 6 JUIN 2026. CE 3^{ÈME} RENDEZ-VOUS 2026 AVAIT PRINCIPALEMENT POUR OBJET LA PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE SST AU SEIN DE LA DGA SUITE À LA NOMINATION DE NOTRE NOUVEAU DÉLÉGUÉ, L'IMPACT SST DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIEL, LA PRÉSENTATION DU PROJET DE CONSIGNE DE SÉCURITÉ SPÉCIFIQUE AUX BATTERIES LITHIUM, L'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION SST 2026, ET LES SUITES DONNÉES AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES OS LORS DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES.

**DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT**

En ouverture de cette réunion, la **CFDT** a rappelé, dans ces propos liminaires, toute l'importance de la tenue d'un dialogue social de qualité dans le cadre du projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire qui établit un régime d'exception durable.

Ce régime permet en effet, par simple décret, de déroger au droit du travail, comme aux règles environnementales.

La **CFDT** Défense l'a dit et le redit : une nation se mesure à sa capacité à protéger ses travailleurs, pas à sa facilité à déroger. Quand la sécurité se construit contre ceux qui la font vivre, c'est toute notre cohésion qui vacille. L'état d'alerte ne doit pas devenir un état permanent de régression sociale.

Pour la **CFDT** Défense, le pouvoir d'achat reste la priorité absolue : télétravail systématique quand possible (sur volontariat), transports et covoiturage organisés pour les sites isolés, et des mesures concrètes contre la hausse des coûts – sans renvoyer les agents à des arbitrages locaux subjectifs. Les annonces ministérielles, comme la circulaire du 5 mai, ne suffisent pas sans application concrète et déclinaison claire.

Si la **CFDT** Défense salue les avancées sur la cartographie des formations santé-sécurité (FSE/FSRM), fruit d'un dialogue parfois

tendu mais constructif, elle reste vigilante : ces outils ne doivent pas servir d'alibi pour éluder les vraies protections. Le dialogue social doit garder sa substance, centré sur l'amélioration réelle des conditions de travail, sans dérives ni contournements.

Dans son engagement sur la politique SST DGA, le délégué affirme que : « La santé et la sécurité au travail du personnel de la Direction générale de l'armement (DGA) ainsi que son bien-être sont des éléments essentiels de sa politique de prévention pour garantir la conduite des activités tertiaires et techniques relevant de ses missions ».

Il nous dit aussi, qu'il entend « maintenir un environnement de travail sûr et sain, conforme aux exigences légales, en allouant les ressources nécessaires ; »

La **CFDT** Défense, à travers ses mandats, veillera à l'effectivité d'un dialogue social centré sur l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de vie au travail, et dénoncera les dérives.

Le Directeur du Service de la Transformation et de la Performance, président de la FS-R a répondu rapidement aux propos liminaires, en indiquant partager notre ambition de dialogue social de qualité.

L'ordre du jour a ensuite été déroulé.

Sujet	Avis CFDT
<p>Présentation de la nouvelle politique SST DGA</p> <p>😊</p>	<p>La politique SST DGA présentée a été diffusée dans une note du Délégué le 9 avril.</p> <p>Le délégué rappelle que cette politique passe par l'implication des agents à tous les niveaux, il compte sur l'exemplarité de la hiérarchie et sur l'implication individuelle des agents.</p> <p>Les engagements de la DGA sont cohérents avec les revendications de la CFDT.</p>
<p>Impact SST de l'intelligence artificielle</p> <p>😞</p>	<p>L'organisation du travail par l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) va impacter notablement la santé des agents sur les risques physiques,</p> <p>En mieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la réduction de l'exposition aux dangers - par une prévention plus efficace, - grâce à l'amélioration de l'ergonomie, - avec la formation à la sécurité immersive. <p>En moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déplacement des risques, - fatigue et effets secondaires avec l'utilisation des technologies, - intensification du travail et sur les risques psychosociaux, - Autonomie et responsabilité fragilisées, - Intensification et pression permanente, - Inégalités et anxiété face à l'avenir, - Affaiblissement des collectifs de travail, - Surveillance numérique accrue, - Perte de sens et conflits de valeurs, - Compétences et trajectoires professionnelles sous tension. <p>L'IA est peut-être un progrès réel pour la sécurité physique, mais elle ne protège pas mécaniquement la santé globale. Les risques psychosociaux constituent aujourd'hui le principal enjeu de l'intégration de l'IA. Ces risques ne sont pas technologiques, mais organisationnels et managériaux.</p> <p>Sur ce dossier, la CFDT sera particulièrement vigilante sur les changements à venir dans la mise en œuvre de l'IA dans nos processus de travail, et fera entendre son point de vue au travers des instances du CSA et du groupe de travail du GT dédié à l'IA.</p>

Sujet	Avis CFDT
<p>Risques liés aux nouvelles technologies</p> <p>😊</p>	<p>Le conseiller Expert incendie de la DGA nous a présenté un point intermédiaire de ses travaux en cours débuté en 2025 avec les centres de la DIE des risques d'incendie liés aux batteries lithium.</p> <p>A cette occasion, il nous a été présenté un projet de " consignes de sécurité spécifiques aux batteries lithium-ion qu'il compte communiquer dans nos établissements industriels et ceux du tertiaire. Cette consigne sera mise en application dans nos établissements après la finalisation de la consultation générale à l'été 2026 :</p> <p>Pour la CFDT, le travail produit par le conseiller incendie de la DIE sur ce thème des batteries lithium est tout à fait pertinent dans un contexte où les agents d'une façon générale sont concernés pour leurs équipements professionnels comme pour leurs matériels personnels.</p> <p>La CFDT a émis un avis favorable à ce projet en indiquant toutefois que les mesures de prévention et disposition de sécurité du risque incendie soient prises en compte dès la conception des nouveaux locaux de stockage ou à l'occasion de leur rénovation.</p> <p>Cette consigne sera mise en application dans nos établissements après la finalisation de la consultation générale à l'automne 2026.</p>
<p>Bilan Annuel PPCI 2025</p> <p>😊</p>	<p>Le conseiller incendie de la DGA nous a présenté son rapport annuel en matière d'incendie concernant les organismes de la DGA de l'année 2025. En synthèse, ont été réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 inspections de l'IPPCI sur les centres de la DIE, - La mise à jour de l'instruction PPCI DGA, - Les travaux sur la rédaction de cahier des charges pour les MANOC (partenariat avec centres tests EV et TT Bourges), - La formation des conseillers incendie du MinArm, - L'animation de 2 séminaires des conseillers incendie DGA DIE, - La réalisation de 2 audits internes PPCI à MI et TN façade Atlantique, - La Participation en observateur à un exercice POI sur le site EM Gironde), - GT MinArm logique d'intervention des secours en zones pyrotechniques. <p>Pour le programme de l'année 2026, à retenir principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La publication de la mise à jour de l'instruction PPCI DGA , - La réalisation d'une plaquette / consigne sur les batteries lithium, - La participation à la mise à jour du guide incendie du MinArm en partenariat avec DRH-MD et EMA, - L'ouverture du "GT locaux pyrotechniques - logique d'intervention des secours" aux SDIS concernés. <p>Formation des conseillers incendie des organismes DGA.</p>

Sujet	Avis CFDT																																																																		
<p>Point d'avancement plan SST DGA</p> <p>😊</p>	<p>Une synthèse des actions inscrites au plan annuel SST nous a été présentée. Vous pouvez trouver ci-dessous un bilan statistique.</p> <p>Il y a encore une marge de progression pour les organismes et acteurs concernés de la DGA pour s'impliquer davantage dans cette démarche SST.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>statut</th> <th>BMR</th> <th>BPREV</th> <th>BPREV/ BMR</th> <th>BPREV/ Expert INC</th> <th>BPREV / BMR/ Expert INC/ Expert RP</th> <th>BPREV / Expert RP</th> <th>Expert INC</th> <th>Expert RP</th> <th>Organismes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Attente grille bilan 2026</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> <td>3</td> <td>12</td> <td>3</td> <td></td> <td>2</td> <td></td> <td>6</td> <td>2</td> <td>4</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>Non débutée</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>2</td> <td></td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Terminée</td> <td></td> <td>2</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>1</td> <td>3</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Total général</td> <td>3</td> <td>14</td> <td>3</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>7</td> <td>5</td> <td>14</td> <td>50</td> </tr> </tbody> </table>	statut	BMR	BPREV	BPREV/ BMR	BPREV/ Expert INC	BPREV / BMR/ Expert INC/ Expert RP	BPREV / Expert RP	Expert INC	Expert RP	Organismes	Total	Attente grille bilan 2026									7	7	En cours	3	12	3		2		6	2	4	32	Non débutée							1	2		3	Terminée		2		1		1		1	3	8	Total général	3	14	3	1	2	1	7	5	14	50
statut	BMR	BPREV	BPREV/ BMR	BPREV/ Expert INC	BPREV / BMR/ Expert INC/ Expert RP	BPREV / Expert RP	Expert INC	Expert RP	Organismes	Total																																																									
Attente grille bilan 2026									7	7																																																									
En cours	3	12	3		2		6	2	4	32																																																									
Non débutée							1	2		3																																																									
Terminée		2		1		1		1	3	8																																																									
Total général	3	14	3	1	2	1	7	5	14	50																																																									
<p>Examen des suites réservées aux questions posées lors des précédentes réunions</p> <p>⊗</p>	<p>Extension de reconnaissance amiante des sites de la DGA comme établissements donnant droit au départ anticipé au titre de l'amiante :</p> <p>La CFDT déplore la lenteur de l'administration à faire reconnaître l'exposition à l'amiante avant 1997 des agents par l'extension du dispositif ASCAA.</p> <p>Alors que le cabinet du Minarm a donné son accord pour inscrire cette mesure dans le PLF 2025, les organismes du Minarm (DRH-MD) et du Ministère du Travail (DGT) continue à se « renvoyer la balle » !!!</p>																																																																		

La santé et la sécurité au travail sont bien prises en compte à la DGA. Pour autant, il reste encore du « boulot » et les représentants CFDT de la FSR restent pleinement engagés à vos côtés pour défendre vos droits en matière de santé, de sécurité au travail, et pour améliorer vos conditions de travail. Nous restons particulièrement vigilants sur les impacts de l'IA.

• Paris, le 11 juin 2026